

Association suisse
Vigilance islam
Case postale
1200 Genève

GRAND CONSEIL			
Expédié le:		Session GC: 19-20-03-2026	
Président	☒	Députés (100)	☐
Correspondance GC	☒	Bureau	☒
Secrétaire	☐	Chefs de groupe	☒
Commission:			
Objet: PL 13276-B pF24 adf			
Copie à:			



Grand Conseil
Case postale
1211 Genève 3

Genève, le 13 mars 2026

A lire avant le débat sur le burkini, avec nos remerciements

Mesdames et Messieurs les députés,

A l'heure où les femmes iraniennes sont persécutées pour un voile mal ajusté, où les afghanes sont privées d'instruction, de soins et de parole, où des fillettes à travers le monde subissent des mutilations génitales, la bonne idée d'un collectif d'associations serait d'autoriser le port du burkini dans les piscines genevoises.

Leur motivation consiste à octroyer une concession politique à l'islam fondamentaliste, celui de la charia, des fatwas et des prédicateurs. Beaucoup de Suisses et Suissesses de confession musulmane ne se reconnaissent pas dans une lecture rigoriste de l'islam et aspirent à être considérés comme des citoyens à part entière, non comme les représentants permanents d'une identité religieuse. Lutter contre les discriminations, c'est aussi refuser d'enfermer quiconque dans une assignation culturelle.

Si l'une de ces femmes, iranienne, afghane ou autre rejoint la Suisse pour pouvoir enfin vivre libre dans un pays laïc, que va-t-elle découvrir dans nos piscines ? Le burkini, qui les ramènerait à une condition de soumission. Ce n'est pas un simple textile mais un marqueur d'une doctrine où la visibilité du corps féminin pose problème. Or le féminisme n'a cessé de combattre la logique qui consiste à faire peser sur les femmes la responsabilité du regard des hommes.

Nous prenons la défense des femmes musulmanes qui ont soif d'indépendance et demandent à être considérées à égalité avec les femmes occidentales.

Saïda Keller-Messahli, fondatrice du Forum pour un islam progressiste, nous a rapporté une anecdote. En voyage au Tessin elle a croisé des femmes saoudiennes concernées par l'interdiction de dissimuler son visage dans l'espace public. S'adressant à elles en arabe, elle leur a demandé comment elles vivaient cette situation. Et ces dames ont déclaré que c'était une délivrance de pouvoir marcher à visage découvert !

Mesdames et Messieurs les députés, nous vous exhortons à respecter la dignité des femmes en les protégeant de ceux qui cherchent à instrumentaliser leurs corps pour avancer leur idéologie dans l'espace public. Le burkini est interdit dans les piscines publiques en France, en Autriche et dans d'autres pays européens. C'est pourquoi nous vous enjoignons à ne pas entériner une norme issue

d'un cadre religieux mais à choisir la voie de l'émancipation plutôt que celle de la soumission, l'unité plutôt que les divisions, l'intégration plutôt que le communautarisme.

Interdisez ces vêtements-prisons qui font du corps des femmes un objet de honte !

Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les députés, nos salutations les meilleures.

Fabienne Alfandari

Présidente



Amin Mirabdolbaghi

Vice-président

